

## Informations aux parents d'élèves sur le P.P.M.S

(Plan Particulier de Mise en Sûreté)

## **Exercice Risque fortes pluies**

Madame, Monsieur,

La législation impose aux établissements scolaires **d'effectuer des exercices d'entraînement face aux risques majeurs** et d'élaborer un P.P.M.S. : un Plan Particulier de Mise en Sûreté. Ceci dans le but de permettre aux élèves et aux personnels de structurer des comportements réfléchis, adaptés à des conduites à tenir face à une situation dangereuse. Pour rappel, la saison cyclonique démarre le 15 novembre 2024 et s'achève le 30 avril 2025.

Un exercice encadré concernant l'évacuation en cas de fortes pluies sera donc effectué avec les élèves et tous les personnels **le lundi 16 décembre 2024.** 

Pour que cet exercice se rapproche des conditions réelles, ce jour-là :

- seuls les élèves identifiés « autorisés à quitter le collège par ses propres moyens dans le cadre de l'évacuation cyclonique » seront libérés vers 15h30 (carnet bleu pastille verte) après la phase de vérification de leurs carnets.
- tous les autres élèves seront libérés à 16h10.

Les services administratifs et vie scolaire n'accueilleront pas de public pendant la durée de l'exercice. Sur ce temps d'exercice, l'accueil téléphonique sera réservé à la gestion de l'évènement.

Lors d'un exercice PPMS Fortes Pluies, nous sommes dans le protocole d'évacuation cyclonique. Les décharges ponctuelles ou annuelles – même si elles avaient été signées – sont annulées sur ce temps.

Au-delà de la simple information, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques afin de :

- Faire prendre conscience aux élèves que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- Développer l'idée qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations.

La Principale,

**Mme ROUANET**